

Lyon, 23 mars 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**La Métropole de Lyon signe le Pacte bois-biosourcés porté par Fibois Auvergne-Rhône-Alpes et réaffirme son exigence d'exemplarité en matière d'impact carbone**

À l'occasion du salon BePOSITIVE, organisé du 21 au 23 mars à Eurexpo, la Métropole de Lyon a matérialisé son engagement dans une démarche de réduction de l'impact carbone de ses opérations d'aménagement en régie, des constructions réalisées sous sa maîtrise d'ouvrage ainsi que des réhabilitations de son patrimoine par la signature du Pacte bois-biosourcés, porté par l'interprofession Fibois Auvergne-Rhône-Alpes. Cette signature marque également la volonté de la Métropole de soutenir la structuration d'une filière bâtiment bas-carbone.

« La Métropole de Lyon soutient activement la transformation de la filière bâtiment. Dans le cadre de son plan climat air énergie (PCAET), elle contribue à la réduction des gaz à effet de serre et à la limitation de son impact carbone en adoptant une démarche vertueuse et exemplaire sur l'ensemble des constructions neuves et de réhabilitation de son patrimoine. L'engagement de la Métropole de Lyon dans le Pacte bois-biosourcés traduit son exigence d'exemplarité », déclare **Béatrice Vessiller, Vice-Présidente de la Métropole de Lyon déléguée à l'urbanisme et au cadre de vie.**

« En développant l'usage du bois et des matériaux biosourcés dans ses propres opérations, la Métropole soutient la structuration et l'émergence d'une filière bâtiment bas-carbone à l'échelle du territoire, accompagnant ainsi toute la chaîne de valeur dans sa mutation vers un modèle plus sobre en consommation de ressources non renouvelables », ajoute **Emeline Baume, Vice-Présidente de la Métropole de Lyon déléguée à l'économie, l'emploi, au commerce, au numérique et à la commande publique.**

Le Pacte bois-biosourcés vise à engager un grand nombre d'acteurs de la construction et de l'aménagement urbain dans une dynamique collective de promotion de l'utilisation du bois et des matériaux biosourcés, c'est-à-dire issus de la biomasse, matière organique renouvelable. Les matériaux biosourcés tels que la paille et le chanvre constituent des matières premières renouvelables, performantes et qui emprisonnent le carbone. Ils se déclinent en une grande variété de produits (isolants, cloisonnements, revêtements...) et sont le plus souvent commercialisés en circuits courts.

Concrètement, la Métropole s'engage :

- pour les opérations de construction neuve sous sa maîtrise d'ouvrage, à exiger dans les programmes de construction un minimum de 20% de la surface de plancher (SDP) construite avec des matériaux biosourcés avec une moyenne de 36 kg/m² de SDP,
- pour les opérations de réhabilitation sous sa maîtrise d'ouvrage, à exiger dans les programmes de rénovation un minimum de 10% de la SDP construite avec des matériaux biosourcés avec une moyenne de 10 kg/m² de SDP,

Contact presse : Baptiste BARLES

bbarles@grandlyon.com

04 26 99 31 17 – 06 98 73 61 96

MÉTROPOLE

GRAND LYON

- pour les opérations d'aménagement initiées en régie directe, à exiger une moyenne de 36 kg/m² de SDP pour la construction neuve et 10 kg/m² de SDP pour la rénovation sur 10% de la SDP à réaliser.

Par la signature du Pacte bois-biosourcés, la Métropole de Lyon rappelle sa volonté de maîtrise de la consommation de ressources naturelles, de respect de la biodiversité et de prise en compte du bien-être et de la santé des habitants.

Contact presse : Baptiste BARLES

bbarles@grandlyon.com

04 26 99 31 17 – 06 98 73 61 96